

Comptabilité et fiscalité des fusions et opérations assimilées :

ce que le commissaire aux comptes doit savoir

Sont concernés

- ▶ Les commissaires aux comptes
- ▶ Les collaborateurs de haut niveau

Durée : 1 journée

475 € HT

Objectifs du séminaire

- ▶ Connaître le **droit comptable et fiscal des fusions et opérations assimilées**
- ▶ Maîtriser les **problématiques spécifiques** à ces opérations
- ▶ Cibler les points et **zones de risques importants** pour le commissaire aux comptes

Questions traitées

- ▶ Le **cadre comptable et fiscal** des fusions et opérations assimilées
- ▶ Les règles comptables de **valorisation des apports**
- ▶ Les **conséquences fiscales** des règles comptables de valorisation des apports
- ▶ Le traitement comptable et fiscal des **boni et mali de fusion**
- ▶ Les incidences comptables et fiscales de la **rétroactivité**
- ▶ Les difficultés comptables et fiscales spécifiques à l'**apport partiel d'actif**
- ▶ Le **traitement** des déficits fiscaux, de la TVA, des droits d'enregistrement, de la contribution économique territoriale, de la participation des salariés, du CICE, du crédit impôt recherche et des opérations de restructuration dans l'intégration fiscale
- ▶ Les conséquences comptables et fiscales chez les **actionnaires ou associés** des sociétés

Comptabilité et fiscalité des fusions et opérations assimilées :

ce que le commissaire aux comptes doit savoir

Avantages

- ▶ Approfondir les connaissances comptables et fiscales spécifiques aux fusions et opérations assimilées
- ▶ Etre en mesure de faire face aux **principales difficultés d'application** de ces textes
- ▶ Etre vigilant sur le **rôle du commissaire aux comptes** et sa **responsabilité** dans ces opérations complexes

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- ▶ Diaporama
- ▶ Textes législatifs et réglementaires ;
- ▶ Doctrines CNCC et DGFIP de référence

Pré-requis

- ▶ Disposer des connaissances générales en comptabilité et fiscalité